Jeune homme tué à Nantes : le policier reconnaît avoir menti (MàJ : mis en examen)

06/07/2018 à 23h53

Le policier, qui dit avoir tiré sur Aboubakar F. « par accident » en saisissant le volant pour arrêter la manœuvre du conducteur, a été mis en examen vendredi 6 juillet au soir.

Le CRS de la compagnie de Bergerac qui a fait feu mardi soir dans le quartier du Breil, à Nantes, provoquant la mort d'un jeune homme de 22 ans, Aboubakar F., a été mis en examen vendredi 6 juillet au soir pour « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, avec cette circonstance aggravante que les faits ont été commis par une personne dépositaire de l'autorité publique avec usage d'une arme ».

Après avoir été présenté aux deux juges d'instruction saisis de ce dossier sensible,

> *le policier a été placé sous contrôle judiciaire, conformément aux réquisitions du parquet. Il lui est notamment interdit de porter une arme et de paraître à Nantes.*

Il avait d'abord été entendu une première fois sous le régime de l'audition libre, mercredi matin, au lendemain du drame, avant d'être placé en garde à vue jeudi midi. Il a depuis livré devant les enquêteurs un nouveau récit des faits.

[…]

Le Monde

Le parquet a requis la mise en examen du policier qui a tiré sur Aboubakar Fofana mardi soir lors d'un contrôle de police à Nantes, provoquant sa mort, a annoncé vendredi le procureur de la République de Nantes Pierre Sennès.

«J'ai requis le placement sous contrôle judiciaire du mis en cause ainsi que la saisine de deux magistrats instructeurs» dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour «coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner», a précisé le magistrat au cours d'une conférence de presse.

[…]

CNews

– Le policier qui a causé la mort d'un jeune homme de 22 ans mardi soir lors d'un contrôle de police avait été placé en garde à vue jeudi par l'IGPN. Il a reconnu avoir menti lors de sa première déclaration et a expliqué avoir tiré sur le jeune homme par accident.

Il a avoué avoir menti lors de sa première déclaration. Selon nos informations, le policier qui a tiré mortellement sur un jeune conducteur de 22 ans mardi soir lors d'un contrôle de police à Nantes a indiqué en garde à vue qu'il n'avait pas cherché à "neutraliser" l'individu dans sa fuite en tirant volontairement sur lui, mais avoir tiré dessus de façon accidentelle.

Le CRS a raconté avoir tenté avec sa main de prendre le jeune homme par le bras (qui était au volant) et de le stopper. Mais, a-t-il poursuivi, il avait son pistolet dans l'autre main et dans l'agitation, le coup est parti, par accident.

Le fonctionnaire avait été placé en garde à vue jeudi par

l’IGPN. Une garde à vue pour “violences volontaires par personne dépositaire de l’autorité publique ayant entraîné la mort sans intention de la donner”. Plusieurs témoignages avaient remis en question la version de la légitime défense donnée initialement avancée par le policier.

Le décès du jeune homme a engendré une vague de violences urbaines dans les quartiers de Nantes dès mardi soir puis à nouveau dans la nuit de mercredi à jeudi.

www.lci.fr